

Crédits de un dollar

Le Règlement de la Chambre prévoit suffisamment l'examen du budget, tant des crédits de un dollar que les autres. Tous les postes sont renvoyés aux comités permanents où l'on y interroge les ministres compétents et leurs fonctionnaires. En vertu du Règlement, tout poste ou groupe de postes peut être présenté au comité plénier. Tout poste peut faire l'objet d'une opposition officielle et faire l'objet d'un vote distinct. Quoi qu'il en soit, les travaux relatifs aux subsides diffèrent des autres travaux de la Chambre du fait que les lois des subsides font rarement l'objet d'un débat et même lorsqu'elles le sont, le Règlement prévoit qu'elles devront être expédiées dans le délai prescrit. C'est pourquoi il faut manifester beaucoup de prudence dans la formation des prévisions et le recours aux crédits de un dollar.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que l'utilisation de crédit de un dollar amoindrit de façon quelconque le contrôle des dépenses que peut exercer la Chambre, ou qu'elle empêche cette dernière de discuter de la création de nouveaux programmes ou organismes. Les crédits de un dollar, comme tout autre crédit d'ailleurs, peuvent être étudiés en comité permanent ou comité plénier. Lorsque les comités permanents ont soumis leur rapport, la Chambre peut examiner les postes ayant fait l'objet de ces rapports. Les motions d'opposition devront être formulées de façon à traiter du sujet d'un poste donné, et, finalement, tout poste pourra être mis aux voix séparément. L'opposition ne s'est prévaluée d'aucune de ces méthodes. L'opposition n'a pas raison de s'élever contre le manque d'occasions si elle ne saisit pas les occasions qui lui sont offertes. Si elle veut s'attaquer aux questions de fond, elle le peut. A vrai dire, il ne serait pas injuste d'affirmer qu'elle servirait mieux le pays si elle s'attaquait aux choses sérieuses plutôt que d'essayer de dissimuler son manque d'idées et sa répugnance à travailler en s'attaquant à des questions de forme avec une indignation pharisaïque.

Comme j'ai déjà dit au début de mes propos, je comprends que l'opposition ait invoqué le Règlement au sujet de crédits de un dollar, qu'elle ait fait valoir ses arguments avec insistance. Je n'ai rien à y redire. Mais ce qu'ils ont aujourd'hui, alors qu'ils auraient pu soulever d'autres questions, c'est gaspiller le temps de la Chambre en reprenant une question déjà soulevée de la façon qui convenait.

Des voix: Bravo!

● (1550)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député d'Eglinton (M. Sharp), mais sur un point seulement. Comme lui, j'ai été un peu surpris quand, après avoir invoqué le Règlement au sujet des crédits de un dollar hier, mes amis de l'opposition officielle ont ramené la même question dans une motion aujourd'hui. Mais c'est seulement là-dessus que je suis d'accord avec le député d'Eglinton.

Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est une question sans importance qui nous fait perdre notre temps. Je ne conviens pas non plus qu'elle place l'Orateur dans une position délicate, qu'il le pense ou non. A mon avis, la question soulevée dans cette motion remonte à des dizaines d'années, peut-être des siècles, et repose tout le problème des relations entre le Parlement et le pouvoir exécutif. Même si un jour la question est résolue, j'espère que nous n'oublierons pas d'en parler, car c'est très important pour le bon fonctionnement du Parlement que ses relations se fassent bien. Donc, monsieur l'Orateur, quand le vote aura lieu à 9 h 45 ce soir, nous appuierons la motion.

Si je dis ce que j'ai à dire, on m'accusera sans doute de m'occuper de broutilles, mais comme je m'intéresse aux subtilités de la procédure parlementaire et aux subtilités de la langue anglaise, je voudrais que les gens du parti conservateur qui rédigent ces motions cessent de dissocier l'infinitif de sa préposition. Ils ont fait de nouveaux la même erreur aujourd'hui en employant les mots «to fully discuss». Ils auraient certainement dû dire «to discuss fully». A propos, je suis ravi que mes amis francophones de la Chambre ne commettent pas la même erreur, même si je dois dire que c'est parce qu'ils ne le peuvent pas. C'est ainsi qu'en français on dit «discuter à fond». Malgré ce point que certains considèrent comme un détail insignifiant, mais que je crois important, mes collègues et moi-même allons appuyer cette motion.

Le député d'Eglinton a dit que l'Orateur se trouve placé dans une situation délicate. Je le nie absolument. Hier un député a invoqué le Règlement sur un point précis qui se rapportait justement à huit ou dix crédits de un dollar qui figurent dans les prévisions budgétaires. L'Orateur doit donc décider aujourd'hui si l'un de ces crédits est irrégulier et devrait donc être supprimé du budget supplémentaire sur lequel la Chambre doit se prononcer ce soir. Quelle que soit la décision qu'il prendra, il continuera d'y avoir des crédits de un dollar qui, sans être illégaux ni irréguliers, portent atteinte aux rapports du Parlement avec l'exécutif, et c'est là l'objet du débat actuel.

Nous avons à la fois le droit et le devoir d'attirer l'attention sur cette question chaque fois que c'est nécessaire. Nous cherchons en fait à ce que le Parlement garde la haute main sur l'exécutif. Je tiens à dire à mon honorable ami que même si les électeurs de Eglinton et ceux de Winnipeg-Nord-Centre n'attendent rien de ce débat ésotérique, il importe toutefois à leurs yeux que la Chambre soit la tribune où l'exécutif rend des comptes au Parlement. Quand un exécutif court-circuite et entrave le processus parlementaire en recourant aux crédits de un dollar, il déprécie effectivement le Parlement.

C'est particulièrement le cas depuis 1968, et cette situation n'a fait que s'aggraver. Je choisis cette date car c'est celle où nous avons apporté des modifications à notre Règlement,